

L'école libre en France

Autor(en): **Oberson, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **66 (1937)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'école libre en France

« Dieu protège encore la France. »

Je lisais les mots de cet exergue sur le tableau noir dans une classe d'école libre. Le maître les avait calligraphiés en vue d'un exercice d'écriture. Une quarantaine de bambins s'appliquent maintenant à imiter les cinq mots de cette phrase : « Dieu protège encore la France. »

Le maître grisonnant court d'un écolier à l'autre, il corrige les lettres mal tracées, exhorte chacun à la belle écriture.

— Monsieur, ce n'est pas vrai ! dit un garçon que la phrase choque.

— Voyons, applique-toi, mon petit : « Dieu protège encore la France. »

Le garçon reprend sa plume et reedit encore :

— Monsieur, mon père dit que ce n'est pas vrai ; Dieu ne protège plus la France...

— Mais si, Dieu protège encore la France. Voyons, écris bien. Nous prions pour elle, Dieu la protège toujours malgré tous les Français qui ne croient plus en lui... Faites attention au D et au F : « Dieu... France ».

L'enfant qui interpellait son maître écrit maintenant, il s'applique ; mais il écrit : « Dieu ne protège plus la France. » Le maître l'ayant vu pense : « Pauvre enfant, il n'est pas encore remis du mal que lui a fait l'école laïque ! J'aurai soin de lui. »

*

Dans cette même école libre, où se rassemblent chaque jour cent trente élèves, vient de mourir un vieux maître.

Lors de la rentrée du 5 janvier, je fus chargé de le remplacer auprès de son cours élémentaire. Le 9 janvier, sa maladie semblait se dissiper. Il me dit qu'il reprendrait la classe le lundi 11. Or, ce samedi, sortant les enfants pour la récréation de 15 heures, je fus appelé par le fils de celui que je remplaçais :

— Monsieur, venez voir, me dit le jeune homme d'un ton étrange.

Le vieux maître gisait sur le plancher, sans connaissance. On le releva dans son fauteuil ; un collègue accourut avec de l'éther, le docteur fut pressé de venir...

Mais M. Vernaton n'est pas revenu. Il fait la classe aux anges.

Il est mort à la tâche. Avant de tomber, il préparait une leçon de géographie car son atlas en témoignait, qui était ouvert à la page :

« les continents et les océans », de même que le crayon qu'on a trouvé près de sa main inerte. Il préparait donc un voyage autour du globe... Mais Dieu, le trouvant assez bien préparé par quarante ans d'enseignement libre, c'est-à-dire catholique, l'invita brusquement au dernier voyage. Nul doute qu'il ne soit parvenu au séjour de la gloire.

Quelques instants après le trépas de cet apôtre, toute l'école, dont il était le Directeur, priait. Les *Ave Maria* s'échappaient de toutes les salles, pleins d'amour et de regret. Chaque élève, d'habitude si turbulent, priait immobile et à genoux.

*

La vie de M. Vernaton fut celle de chaque instituteur français de l'enseignement libre.

C'est une vie de dévouement, comme toute vie d'éducateur, mais d'un dévouement spécial.

Ils se dévouent. En effet, beaucoup d'entre eux, surtout les jeunes, trouveraient d'autres occupations. Qui les oblige à se sacrifier là, auprès de l'enfance qui leur est confiée par l'élite catholique de la France? Personne... sinon la loi de la charité. Dans un Etat qui les néglige (qui les méprise parfois), ces professeurs chrétiens luttent pour le maintien de « cette vieille âme de la nation française, l'âme de la France de Charlemagne, de saint Louis, de Jeanne d'Arc... » Grâce à eux, la France restera « le peuple de saint Remi et de Clovis, le peuple du Christ » comme disait Charles de Foucauld. Les instituteurs chrétiens de France constituent avec le clergé une armée d'apôtres qui console celui qui regarde cette nation ballottée par les puissances du mal. Si petits et si peu nombreux qu'ils soient à côté de leurs collègues communistes, ils confirment que « Dieu protège encore la France ».

Pourtant, ils souffrent.

Ils souffrent dans leur condition matérielle. Leur logement est souvent précaire; ils n'ont pas toujours l'électricité ni l'eau courante. Regardez plutôt : le maître s'en va vers sa chambre, il emporte cahiers et livres. La tête penchée, il entre dans son ghetto. Il voudrait jouir d'un intérieur agréable auprès de sa femme qui partage avec lui cette vie austère... On sait la déception fatigante de cet homme, on craint qu'il s'en aille... Il restera, il luttera, il surmontera ce désir d'un bien-être légitime afin que trente ou quarante enfants reçoivent la leçon chrétienne. Un tel don de soi révèle une volonté ferme, un cœur bon, chose de plus en plus rare.

Le salaire n'est guère plus encourageant. Un maître d'enseignement libre mange la plupart du temps à la table du pensionnat, table parfois austère; il reçoit en outre quelque trois cents francs (argent gaulois) par mois, le salaire d'un valet, d'une bonne à tout faire. Si les pensionnats d'écoles libres réalisent quelque bénéfice,

l'entretien ou la restauration des bâtiments scolaires en absorbent une grande partie car il faut que les locaux plaisent aux pensionnaires et à leurs parents. C'est là une condition qui fait le succès d'une école, d'un internat. Le bénéfice est aussi réparti entre les internats moins favorisés. Et les maîtres qui espéraient une augmentation continuent de l'espérer. Ils ne jalourent pas leurs collègues communistes dont le traitement surpasse de beaucoup le leur. Non, ces apôtres ne sèment pas l'ivraie ni ne fomentent la révolution ; leurs belles âmes se soucient avant tout du salut moral et patriotique de la France.

La France retrouvera un jour tous les citoyens, tous les soldats, tous les Français *formés* par de tels éducateurs de même que « l'Etat français » sera servi par ceux que l'école laïque aura pris soin de lui *conformer*.

Le maître qui écrivait au tableau : « Dieu protège encore la France » disait vrai. Il me confiait aussi sa peine de voir le malheur de la France : « La France souffre de soixante ans de laïcisme, il n'y a plus de charité ni de justice, il y a la franc-maçonnerie !... »

Mais il y a encore ces éducateurs chrétiens qui veillent, il y a ces sacrifiés qui se lèveraient avec leur jeune phalange. En un mot, l'âme de la vieille France, ignorée, maltraitée, anime encore le grand peuple d'aujourd'hui. Pascal n'est pas mort, il ne dort pas pendant que la France agonise.

PAUL OBERSON.

Connaissances sur la société

En créant une âme, en faisant un homme, Dieu lui fixe une destinée concrète et singulière, valable pour le temps et pour l'éternité. Cet homme devient sujet de droits, de par cette destinée ; il a le droit d'accomplir la volonté de Dieu sur lui, et tous ses autres droits dérivent de celui-là. C'est la racine unique et profonde de son droit de vivre, de se développer et d'agir, conformément à sa destinée. Il devient une personne, la personne étant définie l'être humain en tant que sujet de droits.

Hormis certains cas extraordinaires et fort rares, pour autant que la mort n'intervienne pas auparavant, cette destinée consiste, dans le temps, en un rôle à jouer parmi d'autres hommes, dans un lieu, dans un milieu. La personne répond également alors à sa définition étymologique : *persona*, qui a un rôle à jouer, qui est appelée à une fonction, rôle que les circonstances, expression ordinaire de la volonté divine, lui assignent en ce lieu et en ce milieu, fonction qui constitue sa vocation personnelle.

La personne a des droits à l'égard de la société au sein de laquelle elle vit ; cette société ne peut attenter aux droits de Dieu sur cette personne. Mais celle-ci n'a que le droit, en somme, de remplir ses devoirs, c'est-à-dire les démarches que lui impose, dans la vocation que Dieu lui a fixée, l'accomplissement de la volonté divine sur elle, dans les circonstances de temps, de lieu et de milieu où